

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	12	/	3

Date de la convocation
7 avril 2025

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le quatorze avril

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, MAIRE

Présents : Mrs ROCHER P., FOURY D., MIGNE J., ARNAUD A., JASKIC E., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., VEROT V., BONCOMPAIN C.

Absents : Mrs GARRABOS F., CHABIDON D., MICHEL A.

N° 14042025007

**ACHAT BIENS – ACQUISITION
IMMEUBLE CADASTRE AD95**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de la Mairie dans une ancienne maison forte située au cœur du bourg de Chaspuzac.

Pour rappel, le conseil municipal a délibéré lors de sa séance du 10 décembre dernier et validé l'acquisition de l'immeuble cadastré AD95 situé au 5 place de l'Eglise – Chaspuzac. La propriété disposant de divers biens, il est proposé d'acheter à la propriétaire les objets suivants afin de meubler, en partie, la future mairie :

Type de bien	Montant
Grande table	210.00 €
6 chaises 6*50	300.00 €
Piano	20.00 €
Chaise piano	30.00 €
Fonte cheminée + blasons	120.00 €
Bureau du Maire	250.00 €
2 grands fauteuils	140.00 €
2 vases Médicis	100.00 €
Tondeuse	400.00 €
TOTAL	1 570.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

☞ d'approuver l'acquisition des objets précités ;

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet achat ;

Vote

Exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 14 avril 2025

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE

Patrice CHAMAYOU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le 15 avril 2025

et publication ou notification

Du 15 avril 2025

AR Prefecture

043-214300626-20250414-14042025007-DE
Reçu le 14/05/2025